

NOU

ARTICLE

Droit à l'égalité

Toute personne est libre et nous devons tous être traités de la même manière.

LE RÉSEAU
INTERRE
ACTIF

NOU2

ARTICLE

Droit à la non-discrimination

Toutes les personnes sont égales malgré les différences, par exemple : de race, de sexe, de classe sociale, de religion ou de langue.

LE RÉSEAU
**INTERRÉ
ACTIF**

NO 03

ARTICLE

Droit à la vie, à la liberté, à la sécurité

Toute personne a droit à la vie et de vivre en toute liberté et sécurité.

LE RÉSEAU
INTERRE
ACTIF

NO 05

ARTICLE

Droit de ne pas être soumis à la torture ou à des traitements dégradants

Personne n'a le droit de porter préjudice à autrui ou
de la torturer.

LE RÉSEAU
INTERRE
ACTIF

ARTICLE N°17

Droit à la propriété

Toute personne a le droit de posséder une propriété et des biens personnels.

ARTICLE

No 18

Droit à la liberté de pensée et de religion

Toute personne a le droit de pratiquer et de suivre les préceptes de sa religion personnelle et de changer de religion si elle le souhaite.

LE RÉSEAU
INTERRÈZ
ACTIF

ARTICLE

No 19

Droit à la liberté d'opinion et d'information

Toute personne a le droit d'exprimer sa pensée, de donner et de recevoir des informations.

LE RÉSEAU
INTERRE
ACTIF

ARTICLE

No 24

Droit au repos et aux loisirs

Toute personne a droit au repos et aux loisirs.

LE RÉSEAU
INTERRE
ACTIF

NO 25

ARTICLE

Droit à un niveau de vie suffisant

Toute personne a droit à un niveau de vie décente et à une assistance médicale en cas de maladie.

LE RÉSEAU
INTERRE
ACTIF

ARTICLE
No 26

Droit à l'éducation

Toute personne a le droit d'être scolarisée.

LE RÉSEAU
INTERRE
ACTIF